



Classe de cinquième à projet adapté pour les élèves porteurs de troubles spécifiques du langage

(Expérimentation terminée)

Collège André Siegfried

ROUTE DE LA GARE , 76430 ST ROMAIN DE COLBOSC

Site : <http://andresiegfried.arsene76.fr/adaptations-scolaires/espace-parents-eleves/>

Auteur : Iaria SEBASTIANO

Mél : ce.0761689y@ac-rouen.fr

Une dizaine d'élèves à besoins spécifiques est regroupée au sein d'une classe de cinquième avec un autre groupe constitué d'élèves « bi langues ». Le principal objectif consiste à faciliter l'identification des besoins et l'aménagement des pratiques pédagogiques.

Plus-value de l'action

-

Nombre d'élèves et niveau(x) concernés

Une classe de 5ème.

Les élèves porteurs d'un TSL diagnostiqué, bénéficiant d'un PIS et d'un suivi spécialisé et identifiés suite à un suivi de cohorte en sixième et à un dialogue avec les familles concernées.

A l'origine

Des adaptations pédagogiques multiples, non concertées et non coordonnées : les élèves porteurs d'un trouble spécifique du langage (TSL) et bénéficiant d'un Projet Individualisé de Scolarisation (PIS) sont répartis de façon aléatoire dans les classes et chaque situation est « traitée » de façon isolée.

Manifestation de la part des équipes pédagogiques d'un manque d'accompagnement théorique et pratique (formation, accompagnement dans l'établissement).

Objectifs poursuivis

Faciliter l'identification des besoins et l'aménagement des pratiques pédagogiques.

Favoriser les liens entre les enseignants inscrits dans le projet et les partenaires susceptibles de les accompagner efficacement dans leur démarche : orthophoniste, enseignante spécialisée du CESAH (Centre d'Enseignement Spécialisé A l'Hôpital), « personne ressource ASH (Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap) » dans l'établissement.

Description

Regroupement au sein d'une classe de cinquième d'une dizaine d'élèves à besoins spécifiques avec un autre groupe constitué d'élèves « bi langues ». Les supports pédagogiques seront adaptés dans toutes les matières en fonction des besoins identifiés. Le groupe restreint d'élèves à TSL bénéficiera d'une heure supplémentaire de français.

Modalité de mise en oeuvre

Les dispositions prises et les moyens attribués se situent en dehors du cadre habituel de la constitution des classes et de l'organisation pédagogique afin de répondre à un besoin, sur la base de l'implication volontaire d'une équipe pédagogique

identifiée.

Les familles et les élèves concernés par le dispositif ont été informés de l'élaboration du projet et se sont engagés volontairement.

Équipe engagée :

- Équipe de direction : accompagnement de la mise en œuvre et de l'évaluation et aide à la coordination.
- Équipe pédagogique de la classe de 5^o1 constituée d'enseignants volontaires et impliqués.

Personne ressource ASH de l'établissement : aide méthodologique à l'adaptation des documents de travail, aide à l'évaluation des besoins en fonction de l'évolution des élèves.

Calendrier prévu :

- Évaluation du dispositif au cours de l'année et bilan au troisième trimestre. Ce bilan fera aussi l'objet d'une information en direction des familles.

- Réunion d'information en direction de l'ensemble des parents de la classe concernée le soir de la rentrée des élèves en présence de Madame CREPIN, l'enseignante spécialisée du CESAH qui accompagnera l'équipe tout au long de l'année.

Trois ressources ou points d'appui

- L'accueil très favorable et bienveillant de tous les orthophonistes sollicités pour une meilleure compréhension des difficultés particulières de chacun des élèves.

Difficultés rencontrées

- La dernière année, beaucoup trop d'élèves porteurs d'un TSL furent regroupés dans la même classe (15 élèves sur 27 au total), ce qui n'a plus permis :

* de tirer profit d'une réelle hétérogénéité.

* d'être aussi disponible pour les particularités de chacun des élèves.

Moyens mobilisés

Une formation a été organisée en juin 2013 dans l'établissement en direction des enseignants volontaires : orthophoniste, enseignante référente, enseignante spécialisée du CESAH, personne ressource ASH de l'établissement.

2 HSA ont été attribuées comme suit : 1 heure pour la coordination, 1 heure dédiée à la séance supplémentaire de français.

Partenariat et contenu du partenariat

- Enseignante spécialisée du CESAH : Mme CREPIN.

- Bibliothèque sonore.

Liens éventuels avec la Recherche

Aucun

Evaluation

Evaluation / indicateurs

LES EFFETS ATTENDUS

Aider les élèves à identifier leurs points d'appui et leurs faiblesses afin de développer des stratégies de compensation.

Développer l'autonomie et la confiance en soi.

Susciter et entretenir la motivation pour les apprentissages.

LES INDICATEURS DE RÉSULTATS RETENUS

Évolution de la cohésion du groupe classe et investissement dans les projets.

Modification des comportements d'entrée dans la tâche scolaire pour les élèves identifiés en difficulté et porteur d'un TSL.

Évolution régulière et positive de la motivation et des compétences.

LES ÉLÉMENTS DE TRANSFERT REPÉRABLES

Identification par l'élève de ses stratégies de compensation en vue d'un réinvestissement en autonomie.

Diffusion des pratiques pédagogiques adaptées aux autres membres des équipes pédagogiques de l'établissement.

Documents

=> Mise à disposition d'un ASH

Pour prendre connaissance d'une action complémentaire

URL : <http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=11195>

Type : document

Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action

Auto évaluation

Effets constatés

Sur les acquis des élèves :

- Progression régulière dans les apprentissages au même rythme que les élèves de cinquième des autres classes tant pour les élèves porteurs d'un trouble spécifique du langage que pour les autres.
- Évolution positive de la confiance en soi et plus grande aisance à l'oral.
- Augmentation visible et significative de l'estime de soi y compris pour les élèves non porteurs d'un trouble spécifique du langage.
- Climat de classe favorable au travail de groupe, à l'entraide et au « tutorat ».

Sur les pratiques des enseignants :

- « Automatisation » des aménagements et de la gestion de l'environnement (organisation spatiale de la classe par exemple).
- Adaptation des pratiques d'évaluation (exemple en EPS)
- Mise en application des pratiques modifiées dans d'autres classes du même niveau ainsi que dans d'autres niveaux.
- Facilitations des échanges et des analyses de pratiques au sein de l'équipe pédagogique.
- Augmentation de la pratique de travail en « îlots bonifiés ».
- Nécessité de partage des informations avec les professeurs principaux de sixième de l'année précédente au moment de la définition des critères d'inscription dans la classe.

Sur le leadership et les relations professionnelles :

- Diffusion élargie des pratiques et des modalités d'aménagements qui participent à une meilleure compréhension du dispositif et à un accueil plus « favorable ».

Sur l'école / l'établissement :

- Diffusion des pratiques modifiées aux autres membres des équipes enseignantes : échanges sur les modalités d'aménagements, la gestion des évaluations, le travail en « îlots bonifiés ».
- Demandes de formation sur les troubles spécifiques du langage de la part d'autres enseignants de l'établissement.
- Utilisation d'ouvrages spécialisés pour l'évolution et la diversification des aménagements.
- Evolution des observations pendant les conseils de classes ainsi que dans la rédaction des appréciations sur les bulletins des élèves.
- Echanges facilités au sein des équipes disciplinaires.

Plus généralement, sur l'environnement :

- Évolution positive des représentations des parents d'élèves sur la mise en œuvre de pratiques différenciées en lien avec un trouble des apprentissages :
 - Meilleure connaissance du dispositif par les parents d'élèves davantage demandeurs d'informations et/ou d'inscription dans le dispositif.
 - Moins d' « inquiétude » de la part des familles.
 - Meilleure compréhension des démarches entreprises.
- Facilitation des échanges avec les orthophonistes du secteur, optimisation du travail en partenariat au bénéfice des élèves concernés.
- Questionnement dans les conseils d'écoles des écoles élémentaires du secteur sur l'évolution du dispositif au niveau sixième et sur les modalités d'un travail préparatoire (RASED, infirmières scolaires, etc).
- Question posée au Conseil d'Administration par les représentants des élus pour un élargissement du dispositif au regard de l'impact très positif de celui-ci.
- Demandes de dérogations de certaines familles hors secteur souhaitant l'intégration de leur enfant dans le dispositif.